



Caen le 29 janvier 2019

### **Motion de soutien pour le secrétaire du CHSCTA de Caen**

Le rectorat de l'académie de CAEN tente d'entraver le travail du CHSCTA en s'attaquant nominativement à son secrétaire académique.

Celui-ci a d'abord subi, lors de la déclaration liminaire du DRH académique, une attaque personnelle sur sa probité et son engagement. Notre collègue est maintenant visé par un audit qui a pour but de le mettre en cause dans l'exercice de ses missions. Les conclusions doivent être rendues pour le 15 février 2019.

Le SNEP-FSU et la FSU sont d'ores et déjà intervenus au Ministère de l'Education Nationale et à la DGRH pour dénoncer ces agissements.

Le SNUIPP du Calvados condamne ces méthodes qui visent à intimider des représentants des personnels élus qui font leur travail de défense de l'éducation. L'école de la confiance prônée par le Ministre de l'Education nationale doit se fonder sur le respect des personnels, des élus et de la fonction qu'ils ou elles exercent. La FSU exige l'arrêt immédiat de ce qui s'apparente à du harcèlement dont est victime notre collègue.

Lors de la CAPD du 28 juin 2018, Monsieur l'Inspecteur de la circonscription de Caen Est a tenu des propos pouvant heurter les organisations syndicales. Je cite la retranscription proposée par le SNUipp après écoute des bandes :

« .... »

Or, que ce soit dans le Procès verbal initial de la CAPD ou dans le Procès verbal final proposé pour signature, la DSDEN se refuse à faire apparaître ces propos et propose la version suivante, je cite : « ... »

Dans la mesure où les propositions de modifications du SNUipp concernant cette partie de la CAPD et résultant de l'écoute des bandes audio ne sont pas retenues, la secrétaire de séance refuse de signer et le SNUipp vote contre le procès verbal de la CAPD du 28 juin 2018. De plus, le SNUipp exige que ces propos soient intégralement retranscrits dans le procès verbal de la CAPD de ce jour, mardi 29 janvier 2019.